

## Accueils de loisirs

Les centres de loisirs de Plaisir offrent aux enfants la possibilité de pratiquer de nombreuses activités sur le temps périscolaires ainsi que pendant les vacances. Retrouvez le programme et les coordonnées des différents centres.

[Coordonnées et programmes](#)

[Points accueil](#)

[MAP - Maison des ados](#)



### Service Guichet unique

L'accueil au service du Guichet unique se fait désormais uniquement sur rendez-vous via l'[Espace citoyens](#), y compris pour le règlement des factures. Merci pour votre compréhension.



[Téléchargez le dossier d'inscription pour la rentrée 2020-2021](#)

## Un accueil périscolaire et extrascolaire

La Ville propose aux enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire de Plaisir un accueil éducatif en temps périscolaires, matins et soirs, et extrascolaires, le mercredi et pendant les vacances. Cet accueil est assuré au sein des ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement). Ces structures, qui bénéficient de locaux spécifiques ou qui sont situées dans les locaux scolaires, sont réparties sur les différents quartiers de la ville. [Voir la localisation des ALSH de Plaisir](#)

L'affectation dans les ALSH tient compte du domicile, du périmètre scolaire et de l'âge des enfants.

Les équipes d'animation conçoivent des programmes d'animations et d'activités qui sont adaptés à l'âge des enfants qu'elles accueillent, à leurs besoins physiques, affectifs et intellectuels. Ces activités sont menées par les animateurs des Accueils de loisirs, des partenaires de la Ville ou des intervenants extérieurs. À thèmes ou ponctuelles, manuelles, musicales ou d'expression orale, artistiques, sportives, culturelles ou de découverte, elles sont organisées dans le respect du projet pédagogique et de la réglementation.

Le fonctionnement de l'ensemble des ALSH et le mode d'inscription pour pouvoir les fréquenter est présenté dans un règlement intérieur, document qui relève du projet éducatif de la Ville.

## Coordonnées et programmes

Retrouvez les coordonnées de tous les ALSH de la ville et cliquez sur la fiche de l'établissement pour obtenir le programme

<https://www.ville-plaisir.fr/services/enfance/accueils-de-loisirs>

## Dates des vacances et périodes d'inscription

Retrouvez ci-dessous, pour chaque période de vacances, les dates auxquelles débutent les inscriptions pour les Accueils de loisirs de la ville.

<b>Vacances de la Toussaint</b>	▼
<b>Vacances de Noël</b>	▼
<b>Vacances d'hiver</b>	▼
<b>Vacances de printemps</b>	▼
<b>Vacances d'été</b>	▼
<b>Rentrée 2021</b>	▼

## Inscriptions

L'inscription s'effectue à la Mairie par l'intermédiaire du service **Guichet unique**. Les accueils de loisirs sont ouverts aux enfants scolarisés (l'été un accueil pré-maternelle est aussi proposé). Ils y sont accueillis jusqu'à la fin du CM2. Le dossier d'inscription, téléchargeable ci-dessous, permet de faire apparaître vos souhaits de fréquentation par temps (matins, soirs, mercredis), les éléments importants relatifs à la santé de l'enfant, les différentes autorisations que vous souhaitez donner. **À noter** : il faut impérativement remplir un dossier d'inscription aux accueils de loisirs par enfant.



**Les vacances font l'objet d'une inscription séparée. Les coupons d'inscription vacances sont disponibles sur cette page, dans les ALSH, ou sont à retirer à la Mairie la semaine qui précède la période d'inscription.**

## Règlement intérieur



[Télécharger le règlement intérieur des temps de l'enfant \(activités périscolaires\)](#)



## MAIRIE DE PLAISIR

2 rue de la République  
78370 - Plaisir  
☎ 0 8000 78370

### HORAIRES :

Lundi : 13:30 - 19:30  
Mardi : 9:00 - 12:00, 13:30 - 17:30  
Mercredi : 9:00 - 12:00, 13:30 - 17:30

## LETTRE D'INFORMATION

VOTRE COURRIEL :

adresse@domaine.com ✓

- 📁 ARCHIVES
- ✕ DÉSINSCRIPTION

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser